

ARRÊTÉ MUNICIPAL DE FERMETURE
PAR LE MAIRE D'UN ETABLISSEMENT
RECEVANT DU PUBLIC

ARRÊTÉ n° 2023/66

Le Maire de la commune de LE TEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2542-3 et 4,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles R.123-27 et R.123-52,
Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,
Vu l'arrêté modifié du ministère de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,
Vu l'arrêté préfectoral n°07-2019-07-05-003 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, à ses sous-commissions spécialisées et aux commissions d'arrondissement,

Considérant que l'activité de l'école privée St Etienne de Mélas située 84 rue de la résistance- 07400 LE TEIL a été transférée au sein du groupe scolaire Bienheureux Gabriel Longueville en décembre 2022.

Considérant que le bâtiment situé sur la parcelle BX 401 est fermé et ne reçoit plus de public.

ARRÊTE

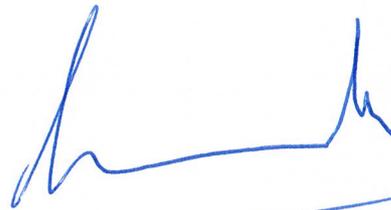
Article 1^{er} : L'établissement dénommé « Ecole privée St Etienne de Mélas », sis rue de la résistance, classé en type R de la 5^{ème} catégorie sous la référence : E31900077-000-0 est fermé au public à compter de la notification du présent arrêté à l'exploitant.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Madame la préfète de l'Ardèche.

Fait à Le Teil, le 21 décembre 2023

Le Maire,



Olivier PEVERELLI